

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

---

## Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 14 décembre 2005

### ORDRE DU JOUR

**Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 13 octobre 2005**

**Point 02 - Développement du territoire :** Plate-forme d'initiative locale, Sud Alsace Initiative - décision modificative

**Point 03 - Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources:**

**03-01** - Organisation de la collecte et du traitement des déchets- Marchés déchetterie / révision de prix modification des quantités de matériaux collectés Avenant au marché déchetterie SITA n°BME /04/11

**03-02** - GERPLAN - Cadre d'Actions

**Point 04-Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire**

**04-01** – Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs CONTRAT TEMPS LIBRE

**04-02** - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Animations jeunes été 2006

**04-03** - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Séjour à embrun 2005 Décision modificative

**04-04** – Actions en faveur de l'enfance et des jeunes / Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : soutien aux animations été

**Point 05 - Vie Communale :** Balayage de la voirie des 18 communes membres

**Point 07 Divers et informations**

**Divers 01** – Sorties des biens de l'actif

-----  
L'an deux mille cinq, le 14 décembre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 21 novembre 2005.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Baptiste YVARS suppléant de Jean-Louis LORRAIN de LANDSER  
Claude FREYTHÉ titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER de MAGSTATT-LE-BAS

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLARD titulaire de SIERENTZ  
Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ  
Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ  
Georges BISEL suppléant de Micheline DANCER de SIERENTZ

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30, il salue les délégués et les remercie pour leur présence.

**Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 13 octobre 2005**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 13 octobre 2005 a été transmis in-  
extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

## **Point 02-01 - Développement du territoire**

### **Plate-forme d'initiative locale, Sud Alsace Initiative / décision modificative**

Vu la délibération en date du 10 octobre 2002 par laquelle le Conseil de Communauté a adhéré à l'association Sud Alsace Initiative

#### Exposé :

Pour mémoire, l'association Sud Alsace Initiative est née le 1<sup>er</sup> mars 2000 et sa 1<sup>ère</sup> AG s'est tenue en septembre 2000.

Mission : accorder des prêts d'honneur et parrainer des porteurs de projets

**-Les créateurs** sont orientés vers la plate-forme Sud Alsace Initiative par les Communautés de Communes, les mairies, les Chambres consulaires, les banques etc.

**-l'équipe de la plate forme**

aide les candidats à la concrétisation de leur projet (informations pratiques, expertise, préparation du projet...) contact : Marie COINTET 03 89 66 78 26 (CCI Sud Alsace)

**-Décisions d'octroi des prêts**

Le Comité d'Agrément local est autonome pour accorder des prêts sans intérêt de 30 à 50, voire 100 KF Il est constitué de chefs d'entreprise, banquiers, d'experts comptables qui donnent leur avis sur le dossier.

**-Les Financeurs :**

Région, DATAR, CDC, Collectivités / fonds privés et éventuellement les Fonds Européens

**⇒A ce jour, trois entreprises ont bénéficié sur notre territoire de ces aides : les établissements PLACARD à Sierentz, Le restaurant La FOURCHETTE à Schlierbach, la boutique VANILLE FRAISE à Sierentz.**

**-cotisation**

Le montant de la cotisation fixée à 0,15 € par habitant pour 2002/03/04 est porté à 0,20 € pour les années 2005/06/07.

Les représentants au sein de l'association sont :

- Monsieur Jean-Marie BELLIARD, représentant de la Communauté de Communes
- Monsieur Bruno KWAST, suppléant

Sur l'avis favorable du Bureau,

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération**

##### **A l'unanimité**

**confirme** l'adhésion de la CCPS à l'association Sud Alsace Initiative, siège domicilié à la CCI Sud Alsace Mulhouse 8 rue du 17 novembre - BP 10888 - 68051 Mulhouse CEDEX

**approuve** le versement d'une participation annuelle calculée à raison de 0,20 ( 0,15 € en 2002/03/04) par an et par habitant sur la base de 12454 habitants, soit 12454 x 0.20 € = 1.868,10 € sur la durée de 3ans (2005/06/07),

**prend** la décision modificative nécessaire pour la différence 0,20-0,15 = 0,05 € x 12454 = 622,70 € portant ainsi la subvention initialement budgétée de 1.868,10 € à 2.490,80 €

Compte 65738 participation à des organismes.....+ 622 €  
Compte 678 autres charges exceptionnelle.....- 622 €

### **Point 03 - Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources :**

#### **03-01 : organisation de la collecte et du traitement des déchets- Marchés déchetterie / révision de prix /modification des quantités de matériaux collectés Avenant au marché déchetterie SITA n°BME /04/11**

Vu la délibération du 8 juillet 2004 portant attribution du marché de déchetteries à l'entreprise SITA pour le lot 08 bouteilles plastique marché BME0411

#### Exposé

La disparition de l'indice de la formule de révision de prix (indice PsdA) ainsi que l'augmentation du nombre de prise en charge et du tonnage « tri conditionnement et traitement » pour le lot n°8 a conduit à conclure à un avenant n°1.

#### Révision de prix

Les prix sont révisibles annuellement conformément au marché.

La DGCCRF a annoncé la suppression de l'indice PsdA après publication de la valeur définitive du mois de Juillet 2004.

Il a été décidé de remplacer, dans la formule de révision des prix, l'indice PsdA par l'indice FD, cette formule de révision de prix devient donc :

$$P_1 = P_0 \times \left( 0,15 + 0,55 \times \frac{ICMO2_1}{ICMO2_0} + 0,20 \times \frac{FD_1}{FD_0} + 0,10 \times \frac{G_1}{G_0} \right)$$

#### Dans laquelle :

$P_1$  = prix hors taxe révisé à l'année « 1 »

$P_0$  = prix hors taxe à la date de passation du marché

0,15 = partie fixe non révisable

$FD_0$  et  $FD_1$  = indice « Frais divers » (calculé par la Direction des Affaires Economiques et Internationales du Ministère de l'Equipement)

$ICMO2_0$  et  $ICMO2_1$  = indice du coût de la main d'œuvre pour la collecte des déchets ménagers.

$G_0$  et  $G_1$  = indice INSEE gazole base 100 en 1998

Compte tenu du décalage entre la date d'application du présent avenant et l'origine du contrat, il y a lieu d'appliquer, jusqu'à la fin du marché, un coefficient de raccordement sur le coefficient du paramètre FD « Frais Divers ». Ce coefficient de raccordement sera égal à :

$$\frac{PsdAJuillet2004}{PsdAo}$$

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédent celui de la date limite de remise des offres ; ce mois est appelé mois « zéro ».

Les indices « 0 » sont les valeurs du mois « zéro » mai 2004

Les indices « 1 » sont les valeurs connues au 1<sup>er</sup> Août de l'année objet de la prestation.

La photocopie des pages où sont publiés ces indices sont à joindre à l'appui des factures ou la révision des prix sera mise en place.

#### **Article 4 - Modification du détail estimatif.**

	Quantité avant avenant	Prix unitaire initial HT	Total avant avenant	Quantité après avenant n°1	Prix unitaire HT après avenant n°1	Total HT après avenant n°1
Mise à disposition d'une benne de 30 m3	2x12	59,75 €	1.434 €	2x12	59,75 €	1.434 €
Prise en charge	70	82,14 €	5.749,80 €	71	82,14 €	5.831,94 €
Tri, conditionnement et traitement	20	235€	4.700 €	26,46	235 €	6.218,10 €
			<b>11.883,80 €</b>			<b>13.484,04 €</b>

Total du marché avant avenants pour une année	11.883,80 €
Total du marché après avenant n°1 pour une année	13.484,04 €
<b>Montant total de l'avant n°1</b>	<b>1.600,24 €</b>

L'augmentation provoquée par l'avenant n°1 est de 13,47 % pour le lot n°8 par rapport au marché initial.

La commission d'appel d'offres réunie le 12 décembre 2005 a donné un avis favorable au présent avenant.

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**approuve** l'avenant à intervenir

**habilite** Monsieur le Président à signer le dit avenant

#### **03-02 - GERPLAN - Cadre d'Actions**

Vu la délibération en date du 28 juillet 2003 par laquelle le Conseil de Communauté approuve la réalisation d'un Plan de Gestion de l'Espace rural et Périurbain, GERPLAN sur le périmètre de compétence de la CCPS, sollicite l'aide financière du Département du Haut-Rhin, procède à la mise au point du cahier des charges de l'étude environnementale en liaison avec le Département, lance la consultation pour choisir le bureau d'étude qui mènera l'étude, inscrit les crédits nécessaires au budget par décision modificative, autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'opération ;

Exposé :

## Historique

- 28 juillet 2003 : le Conseil de Communauté approuve la réalisation du GERPLAN
- 7 novembre 2003 : une réunion de la commission environnement constitue le cahier des charges de l'étude
- 3 mars 2004 : présentation du GERPLAN aux associations de protection de la nature et aux agriculteurs
- 24 avril 2004 : avis d'appel à candidature pour le bureau d'études,
- 12 mai 2004 : envoi du cahier des charges
- 3 juin 2004 : réception des offres, le cabinet Waechter est retenu
- 19 octobre 2004 : premier comité de pilotage GERPLAN, présentation de l'étude.
- octobre 2004 à avril 2005 : réalisation des diagnostics agricole, environnemental et hydraulique par les différentes instances
- décembre 2004 à février 2005 : lancement des questionnaires aux habitants.
- mai et juin 2005 : restitution de l'étude environnementale dans les 18 communes.
- 20 septembre 2005 : second comité de pilotage, présentation des diagnostics environnemental et hydraulique.
- 26 octobre 2005 : troisième comité de pilotage, présentation du diagnostic agricole et de l'exposition.
- 4 novembre 2005 : réunion publique d'information
- novembre 2005 : exposition GERPLAN à Kappelen, à la Communauté de Communes et à Steinbrunn-le-Bas.

La démarche Gerplan est au stade de l'élaboration d'un canevas d'actions potentielles à mettre en œuvre, appelé **document cadre**, par les différents acteurs de terrain, communes, exploitants agricoles, Communauté de Communes, syndicats, Chambre d'Agriculture, Départements, Région, associations.

Sur avis favorable du comité de pilotage Gerplan du 13 décembre 2005, le document présenté par Monsieur WAECHTER en charge de l'étude, se répartit en 6 volets :

1. La régularisation et la protection des eaux :
  - La maîtrise du ruissellement : mesures préventives (zone CAD)
  - La maîtrise du ruissellement : mesures curatives (bassins de rétention)
  - La protection des sols contre l'érosion (étude chambre d'agricultures)
  - L'évitement de l'urbanisation dans les zones à risque
  - La protection des eaux souterraines
  - La valorisation des cours d'eau
  - Les ceintures vertes du village
2. Les agriculteurs et la communauté
  - Communiquer sur l'agriculture et le métier d'agriculteur
  - Prévenir les conflits de voisinage (charte)
  - Rapprocher producteurs et consommateurs
  - Améliorer l'insertion paysagère des bâtiments agricoles
  - Accompagner les sorties d'exploitation
3. La valorisation du patrimoine naturel
  - Un îlot de diversité par commune
  - Valoriser les talus, bandes enherbées et fond de vallon
  - Conserver et organiser et les corridors biologiques
  - Valoriser les ripisylves et conserver les saules têtards
  - Une stratégie pour les oiseaux

4. La maîtrise de l'urbanisation résidentielle
  - Respecter les limites naturelles des sites villageois
  - Insérer harmonieusement les nouvelles constructions
  - Gérer qualitativement les façades patrimoniales des villages
5. La conservation du paysage et du patrimoine
  - La protection des espaces stratégiques
  - La conservation des vergers hautes tiges
  - L'effacement des points noirs paysagers
  - La valorisation du patrimoine vernaculaire
6. L'accroître les aménités du territoire
  - La valorisation des itinéraires de promenades
  - Les jardins
  - Création d'un site d'éducation à l'environnement

A partir de 2006, des réunions seront à nouveau organisées dans les 18 communes, afin de mettre au point les actions à engager par les acteurs locaux et leur financement, un bilan sera ensuite fait chaque année pour le suivi de ces actions.

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** le document cadre d'actions précitées

**Point 04 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire**

**04-01 – Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs - CONTRAT TEMPS LIBRE**

Vu la délibération en date du 19 décembre 2002 point (04-01) par laquelle le Conseil de Communauté habilite son Président à signer le contrat Temps Libre Intercommunal

Exposé :

Le Contrat Temps Libre Intercommunal à intervenir pour les années 2005/2006/2007 concerne les loisirs occupationnels des 6/18 ans.

Il donne des moyens financiers aux communes et à la Communauté de Communes pour développer l'offre de loisirs existante dans le cadre d'une politique jeunesse globale et concertée sur tout notre territoire.

Un bilan portant sur les actions de la Communauté de Communes et des communes membres pour les années écoulées a été réalisé en interne à la demande de la CAF ainsi qu'une projection sur les années à venir, préalable nécessaire à la signature d'un nouveau Contrat Temps Libre intercommunal.

La CAF a relevé le caractère innovant des actions menées au niveau des accueils périscolaires et de celles conduites en partenariat avec les communes sous le couvert de l'intérêt communautaire. Elle a également souligné que sans la volonté de la Communauté de Communes de mener une politique jeunesse globale et concertée, il n'y aurait pas de Contrat Temps Libre sur notre territoire.

Le Taux d'aide est maintenu à 60,3% et le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ; il est signé pour une durée de 3 ans et englobe les CTL communaux.

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**habilite** Monsieur le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin un avenant au Contrat Temps Libre Intercommunal ou un nouveau Contrat Temps Libre Intercommunal pour les années 2005, 2006 et 2007.

## **04-02 - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Animations jeunes été 2006**

Vu la délibération en date du 17 juin 2004 point 04-04 approuvant l'organisation d'une animation communautaire à l'attention des jeunes ;

Exposé :

### **Animation communautaire bilan 2005**

⇒ Le bilan de l'opération d'initiation à la voile destinée aux jeunes et organisé du 8 au 12 août 2005 sur la base départementale de Voile du Haut-Rhin à Reiningue est le suivant :

Nombre d'inscrits : **15** (24 en 2004)

Coût pour les familles : 115,25 € pour les 6 à 9 ans (114 en 2004) et 117,25 pour les 10 ans et + (116 € en 2004)

Coût total : 230,5 € (228 € en 2004) et 234,5 € (232 € en 2004)

Coût pour la CCPS : 115,25 € (6 à 9 ans) / 117,25 € (10 ans et +)

LES STAGES MOUSAILLON : 6 – 9 ans : Activité de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

LES STAGES MULTIVOILE : 10 – 18 ans : Activité de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

La majorité des enfants et des jeunes souhaitent revenir à Reiningue en 2006, sachant qu'il y a eu une baisse d'intérêt pour cette animation en 2005 ; la cause peut en être la période, mais il y a eu également une diminution de la fréquentation de la base nautique en général.

La prestation a été assurée par l'association Cercle de Voile du Haut Rhin, sise Route de Wittelsheim 68950 REININGUE ; la date reste à définir.

⇒ Camp d'ado en partenariat avec la commune de Sierentz du 10 au 22 juillet 2005 dans les Alpes la CCPS a permis à 11 jeunes de séjourner à EMBRUN.

### **Animation communautaire proposition 2006**

Il est proposé :

⇒ De reconduire l'initiation à la voile sur la base de 24 inscriptions avec participation de la CCPS à hauteur de 115 €, soit  $24 \times 115 = 2760$  €, montant subventionné à hauteur de 60,3%

⇒ De développer une autre animation avec un potentiel d'accueil de 24 enfants avec participation de la CCPS, à hauteur de 115 € soit  $24 \times 115 = 2760$  €, montant subventionné à hauteur de 60,3%

le montant de la participation de la Communauté de Communes pour ces deux activités reste identique à celle budgétée en 2005 ( $48 \times 115$ ) pour l'initiation à la voile

⇒ De réaliser le camp d'ado d'Embrun en partenariat avec la Ville de Saint-Louis à l'instar de ce qui avait fait Sierentz, en réservant un maximum de 10 places pour les jeunes du Pays de Sierentz toujours avec la même participation de la CCPS

⇒ De poursuivre le partenariat avec la Commune de Sierentz dans le cadre du jumelage de la commune avec la Pologne, par une participation à hauteur de 11 jeunes, soit  $11 \times 115$  € en été 2006

Pour mémoire, la facturation est faite directement aux familles et à la Communauté de Communes pour la part qu'elle prend à charge.

Sur avis favorable du Vice-président Pierre REY et du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** le programme d'animations communautaires 2006 tel qu'exposé

**inscrit** la dépense au BP 2006

**sollicite** la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre ou tout autre dispositif

**confie** à la commission enfance et jeunes la finalisation de ces animations

**habilite** le Président à signer

- toute facture émise par l'association Cercle de Voile de Mulhouse sise Route de Wittelsheim BP 21 68950 REININGUE dans la limite de la participation de la CCPS énoncée ci-dessus
- toute convention avec la Ville de Saint-Louis, si nécessaire et facture ou avec LVT CHADENAS le village de vacances agréé jeunesse et sport
- toute facture émise par un organisme habilité dans le cadre de l'animation non encore défini.

**04-03 - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Séjour à Embrun 2005 - Décision modificative**

Vu la délibération en date du 17 décembre 2004, par laquelle le Conseil de Communauté donne un accord de principe pour un partenariat avec la commune de Sierentz dans le cadre du projet en cours de montage par la commune

Vu le budget 2005 ;

Exposé :

Un groupe de 11 jeunes est parti à EMBRUN, avec la participation financière de la CCPS à hauteur de 115 € par jeune. Une réserve financière a été inscrite au Budget 2005 au compte 6288 divers autres.

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**décide** d'utiliser cette participation à cet effet

**prend** la décision modificative suivante :

compte 6288.....- 1.265 €  
compte 65714 communes.....+ 1.265€

**04-04 - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : soutien aux animations été**

Vu la compétence vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire et notamment soutien aux animations été

Vu la délibération en date du 13 octobre 2005 par laquelle le Conseil de Communauté **donne un accord de principe** pour verser à l'association ANIM'ETE, la participation nécessaire à l'équilibre de son budget, sur présentation du dit budget et du compte de résultat sous réserve que le contenu du dispositif Contrat Temps Libre comporte le maintien d'un tel financement de la CAF sur l'implication financière de la CCPS, à dater de l'année 2005

Exposé :

Après confirmation de la CAF pour la prise en compte du versement de la participation de la CCPS à l'association ANIM'ETE, au titre du Contrat Temps Libre et donc d'un subventionnement par la CAF à hauteur de 60,3%,

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**verse** à l'association une participation plafonnée à 14.000€ pour l'organisation des animations été, à destination des 18 communes membres de la Communauté de Communes au titre de l'année 2005

**prend** la décision modificative suivante,

Compte 65738 participation à des organismes .....+ 14 000 €

Compte 678 Autres charges exceptionnelles.....- 14 000 €

**Point 05-Vie Communale : Balayage de la voirie des 18 communes membres**

Vu la délibération en date du 27 janvier 2005 (point 03) par laquelle le Conseil de Communauté décide la mise en place du service de balayage dans les communes membres inscrit au Budget primitif 2005, les fonds nécessaires, sollicite un devis auprès de trois entreprises sur la base des fréquences, du kilométrage et du traitement des déchets en site adaptés, pour effectuer la prestation sur une durée d'un an avec paiement mensuel et habilite Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'entreprise la moins disante

Exposé :

Le marché a été attribué à la Société AFC Balayage le 20 mai 2005 ; deux campagnes de balayage complet ont à ce jour été effectuées à la satisfaction des communes.

Il est constaté un tonnage important de déchets.

Il semble opportun de remplacer les 2 passages fréquents qui restent à faire dont les artères principales par un passage complet, dans la deuxième quinzaine du mois de mars 2006.

Bilan 2005

**- Kilométrage pour un balayage complet des 18 communes et décharge estimative par commune :**

BRINCKHEIM :.....8,5 km .....	déchets :	3,5 m3
GEISPITZEN :.....7,6 km.....	déchets :	7 m3
HELFRANTZKIRCH : .....14,8 km.....	déchets :	14 m3
KAPPELEN : .....6,5 km .....	déchets :	7 m3
KOETZINGUE : ..... 10 km.....	déchets :	8 m3
LANDSER : .....21 km .....	déchets :	17,5 m3
MAGSTATT LE HAUT : .....7 km .....	déchets :	7 m3
MAGSTATT LE BAS : ..... 9 km.....	déchets :	7 m3
RANTZWILLER : .....14,5 km.....	déchets :	7 m3
SCHLIERBACH : .....11 km .....	déchets :	7 m3
SIERENTZ : .....32 km .....	déchets :	12 m3
STEINBRUNN LE BAS : ....10,5 km.....	déchets :	14 m3
STEINBRUNN LE HAUT : ..10,5 km .....	déchets :	7 m3
STETTEN :..... 7 km .....	déchets :	3,5 m3
UFFHEIM : .....22 km.....	déchets :	18 m3
WAHLBACH :..... 6,5 km.....	déchets :	3,5 m3

WALTENHEIM :..... 8.2 km .....déchets : 3,5 m3  
ZAESSINGUE :..... 8.5 km .....déchets : 8 m3

ce qui nous donne un kilométrage total d'environ 215 km pour une décharge totale d'environ 56 tonnes.

Pour l'année 2006/2007 et sur avis du Bureau, 4 balayages complets (environ 860 km) seraient plus adaptés à notre territoire sachant que plus le balayage est fréquent, plus le volume de déchets diminue, et que le coût d'approche pour un balayage fréquent ou peu fréquent reste le même.  
Certains plans de communes devront par ailleurs être complétés

Le contrat s'arrête le 20 mai 2006.

Sur l'avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**Décide** de lancer une nouvelle consultation pour assurer la continuité du service à dater du 20 mai 2006 pour une année éventuellement reconductible 2 fois, comportant le balayage de l'ensemble de la voirie des communes membres à raison de 4 passages complets par an (un par saison).

**Point 07-DIVERS**

**Divers 01 - Sortie de biens de l'actif**

Exposé :

A la demande de Madame PFISTER, percepteur, un certain nombre de biens réformés sont à sortir de l'actif de la Communauté de Communes pour un montant total de 5 589,09 €

**Le Conseil de la Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**répond** favorablement

**prend** les décisions modificatives suivantes :

Compte 675 dépenses de fonctionnement.....5 589,09 €

Compte 776 recettes de fonctionnement.....5 589,09 €

Compte 192 dépenses d'investissement..... 5 589,09 €

Compte 21783 recettes d'investissement.....275,54 €

Compte 21784 recettes d'investissement.....3 669,78 €

Compte 21788 recettes d'investissement.....1 332,17 €

Compte 2183 recettes d'investissement.....311,60 €

5 589,09 €

## ⇒ COMMUNICATION ET INFORMATION

### **Vie Communale**

⇒ Le sel a été pris en charge par les communes (concours Commune de Sierentz) vendredi 25 novembre.

⇒ Par ailleurs, il est envisagé une campagne de curage des tabourets siphons sur l'ensemble des communes du Pays de Sierentz, afin de profiter d'un tarif avantageux, une approche est faite en ce sens, afin de déterminer la demande communes intéressée, nombre de tabourets siphons, fréquence de nettoyage ; dans un premier temps, les communes seraient facturées directement en fonction de leur demande.

### **Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire**

#### **Petite Enfance :**

#### **Structure d'accueil communautaire à Sierentz**

⇒ L'appel à candidatures a été lancé

Date d'envoi à la publication : Lundi 14 novembre 2005.

Date limite de remise des candidatures : Mercredi 7 décembre 2005 à 11 heures

Critère de sélection des candidatures :

- Garanties professionnelles et financières,
- Références techniques similaires à l'opération
- Moyens techniques et humains

Examen des candidatures, le 12 décembre.

### **INTERVENTIONS**

Lors de l'examen du point 05 – vie communale, il a été proposé d'acquérir une sonorisation portable qui serait mise à disposition des communes membres. Un test a été fait quant à l'utilisation d'un tel matériel en séance, sur l'initiative de Monsieur BURGET.

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc MUNSCH, Vice-Président de la commission Vie communale, il a été décidé d'inscrire cette acquisition au budget 2006.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 40.